

Secrétariat général

FICHE DE POSTE N°SASE_
Compatible RenoIRH

Direction des ressources humaines

Intitulé du poste : *Chargé(e) de mission « Porter à connaissance PLU-PLUi »*

N° VisioM Poste :

Cotation du poste

Catégorie

Famille d'emploi

Emploi

Correspondance RIME

**Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou
autre décomposition de
l'organigramme**

Localisation

<i>Aménagement, urbanisme et paysage</i>
<i>Direction Départementale des Territoires de l'Isère Service Aménagement Sud-Est (SASE) Pôle aménagement durable (PAD)</i>
<i>17 boulevard Joseph Vallier 38100 Grenoble Proximité Tram lignes C et E</i>

Contexte professionnel :

Le SASE compte 22 agents et couvre le vaste domaine de l'aménagement (planification, urbanisme opérationnel, appui aux démarches de territoires, accompagnement de projets). Le service est animé par une cheffe de service, son adjointe, et des responsables de pôles : Pôle Intervention Territoriale (PIT), Pôle Aménagement Durable, Pôle Urbanisme et Commerce.

Le PUC a pour missions :

- d'apporter aux deux services aménagement une expertise sur les procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme, et sur les montages complexes*
- de développer une expertise sur l'aménagement commercial, à l'échelle des projets, des démarches de revitalisation et des documents de planification,*
- de capitaliser les textes et documents relatifs à la doctrine sur les documents de planification, établis en interne ou venant de l'extérieur,*
- de piloter l'organisation de la réunion du réseau des urbanistes,*
- d'élaborer les porter-à-connaissance sur les documents d'urbanisme,*
- d'assurer au niveau départemental le secrétariat de la CDAC,*

Objet de la mission :

L'aménagement du territoire nécessite la prise en compte simultanée de multiples thématiques aussi diverses que les risques, le réponse aux besoins en logements, le changement climatique, l'économie, la santé, l'environnement, les déplacements, le patrimoine... A chaque échelle, le projet de territoire d'une collectivité doit articuler l'ensemble de ces thématiques, pour élaborer un projet cohérent, porteur d'une vision du développement futur du territoire, et respectant l'ensemble des contraintes réglementaires et territoriales.

Afin d'apporter aux collectivités les éléments nécessaires à cet exercice délicat, l'Etat est chargé de transmettre, à l'occasion de chaque procédure d'élaboration ou de révision d'un document de planification (SCOT, PLU ou carte communale), l'ensemble des informations réglementaires et territoriales dont il dispose.

Ce travail, appelé le "Porter à Connaissance" (PAC), est réalisé en interrogeant les services de l'Etat responsables des différentes thématiques évoquées ci-dessus, et en organisant leurs contributions dans un document unique, transmis officiellement aux collectivités par le préfet de département.

Depuis quelques années, un travail a été engagé par les instances régionales et nationales de l'Etat, afin de transmettre le PAC sous forme numérique, de façon à faciliter son établissement, fluidifier les échanges et au final le mettre à disposition plus rapidement à la disposition des collectivités. La plate-forme numérique Docurba, en cours de mise en place, a vocation à devenir le lieu privilégié des échanges entre l'État et les collectivités.

Le PAC sera désormais co-réalisé par les services de l'État à l'échelle nationale (pour les informations législatives et réglementaires spécifiques au document de planification concerné), à l'échelle régionale (pour la présentation des documents d'échelle supra-départementale s'imposant au SCOT, au PLU ou à la carte communale), et à l'échelle départementale pour la partie territoriale du PAC, présentant les informations et contraintes s'appliquant au territoire concerné, toutes thématiques confondues. C'est ce dernier niveau qui est l'objet de la présente fiche de poste.

Afin de pouvoir s'inscrire dans cette nouvelle démarche, une réflexion a en effet été lancée à la DDT de l'Isère, sur la production de la partie territoriale du PAC sous forme de fiches thématiques, pouvant facilement s'inscrire dans l'outil Docurba en cours de construction. Pour chaque fiche thématique identifiée, un travail a été initié avec les services contributeurs, pour produire des fiches à la fois pédagogiques pour les élus, précises sur les attentes de l'État en termes de traduction réglementaire des différentes thématiques, et rapidement appropriables par les services qui seront chargés de l'alimenter.

Les 11 fiches prévues portent sur le changement climatique, l'artificialisation des sols, le patrimoine et les paysages, l'eau, les milieux naturels, les risques naturels, les risques technologiques, nuisances et pollutions, la santé, le logement et cadre de vie, la mobilité et l'économie. Elles sont à des stades divers d'avancement : certaines sont déjà en phase de test pour les PLU, et d'autres au stade de la prise de contact avec les services.

La mission consistera, en lien avec la cheffe d'unité, et sur la base des plans détaillés déjà établis pour chaque fiche :

- à poursuivre ce travail sur les 11 fiches thématiques identifiées, et à l'étendre aux cartes communales et aux SCOT ;
- à faire le lien avec le service central chargé de la construction de la plate-forme Docurba, pour assurer une bonne compatibilité entre cet outil et les méthodes de travail mises en place au niveau local avec les services contributeurs pour l'établissement des fiches thématiques.

Les résultats attendus sont la réalisation des 11 fiches thématiques modèles pour chaque type de document (SCOT, PLU, carte communale), prenant en compte à la fois les enjeux de l'État pour chaque thématique, l'optimisation des échanges avec les services contributeurs, et la compatibilité de ces fiches avec l'outil Docurba.

La méthode envisagée est, pour chaque fiche :

- lecture de l'ancien PAC type de la DDT38 ainsi que d'autres DDT pour se familiariser avec la thématique et le positionnement de l'État ; avec la cheffe d'unité, prise de contact avec le(s) service(s) contributeur(s) pour identifier les messages prioritaires à faire passer dans la fiche ;
- appropriation du plan détaillé proposé pour la fiche, et proposition de modifications si nécessaire ; rédaction du corps de la fiche en s'appuyant sur les éléments de langage déjà présents dans les PAC types existants, et en rédigeant de nouvelles propositions si besoin ;
- échanges avec les services contributeurs sur le projet de fiche, pour finaliser le contenu et la méthode de travail sur Docurba ;
- travail avec les chargés de mission en aménagement territorial (chargés du suivi de l'élaboration / révision des SCOT, PLU et cartes communales) sur la traduction réglementaire demandée dans le document de planification, à intégrer à la fiche.

Liaison hiérarchique :

Directement rattaché(e) à la responsable du pôle urbanisme et commerce (PUC).

Compétences :*Techniques :*

Connaissance des politiques de l'État dans le domaine du développement, de l'aménagement durable et du cadre de vie.

Connaissance des acteurs de l'aménagement du territoire

Organisation de réunions

Connaissances générales des problématiques d'aménagement et/ou des thématiques commerciales

Maîtrise des outils bureautiques et web

Conception de documents et d'outils de communication et de suivi

Transversales :

Capacité d'analyse et de synthèse

Qualités organisationnelles et rédactionnelles.

Réactivité et rigueur.

Relationnelles :

Capacité à piloter un projet et à travailler en équipe

Prise de parole en public

Qualités pédagogiques et relationnelles

Force de conviction

Vif intérêt pour la relation aux territoires.

À disposition de l'alternant :

Réseau régional

Bibliographie, guides et études

Benchmark avec recherche de bonnes pratiques

Tutorat assuré par la cheffe de pôle

Conditions :

Horaires selon le règlement intérieur de la DDT de l'Isère.

Ordinateur personnel fourni par l'administration.

Déplacements sur le terrain nécessitant l'usage des véhicules de service (Permis B nécessaire)

Contacts :

Yésika REVEILHAC – cheffe de service – Tel : 04 56 59 46 01

Mail : yesika.reveilhac@isere.gouv.fr

Cécile ROLAND-GUYOT – cheffe du PUC – Tél : 04 56 59 46 31

Mail : cecile.roland-guyot@isere.gouv.fr

Fiche mise à jour le 18/04/2023